

N/REF : 18/12/2025 16H45 C:025858 I:27701
V/REF : 45925
V/Appel du Jeudi 18/12/2025 a 16H45

AGIL IMMOBILIER

**16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 403
IMMEUBLE : LES AMAZONES
29 A 39 RUE MARBEUF
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 26 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 31 MARBEUF GRENOBLE
MME SATOUR 5 EME ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE
Donneur d'ordre : Mme S ARGENTO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 18/12/2025 A 16H30
COMPTE-RENDU D'INTERVENTION - RECHERCHE DE FUITE
SUITE A L'APPEL DE LA SOCIÉTÉ BEL, NOUS SOMMES INTERVENUS POUR UNE RECHERCHE DE FUITE APRES OUVERTURE SUR LE CÔTÉ DU CAISSON DE LA PAR L'ENTREPRISE BEL.
APRES PASSAGE DE LA CAMÉRA, NOUS AVONS PROCÉDÉ A LA LOCALISATION DE LA CULOTTE AFIN D'IDENTIFIER L'ORIGINE DE L'INFILTRATION D'EAU CONSTATÉE LORS DE L'UTILISATION DE LA COLONNE. LA RECHERCHE DE LA CAUSE A ÉTÉ RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC L'ENTREPRISE BEL.
L'ENTREPRISE BEL A EFFECTUÉ UNE OUVERTURE AU NIVEAU DE LA DOUCHE AFIN D'ACCÉDER A LA COLONNE. A L'AIDE DE LA CAMÉRA, NOUS AVONS LOCALISÉ UN DÉFAUT SUR LES CANALISATIONS EN CUIVRE DU LOGEMENT, PRÉSENTANT DES FUITES.
L'ENTREPRISE BEL A ENSUITE DÉPOSÉ LES CANALISATIONS ARRIVANT DANS LA CULOTTE. IL A ÉTÉ CONSTATÉ QUE LA COLONNE AVAIT BIEN ÉTÉ CURÉE, TOUTEFOIS LE PIQUAGE ÉTAIT COLMATÉ. NOUS AVONS LAISSÉ L'ENTREPRISE BELLE PROCÉDER AUX RÉPARATIONS DES CANALISATIONS EN CUIVRE PERCÉES.
ENFIN, UN CONTRÔLE COMPLÉMENTAIRE A ÉTÉ RÉALISÉ A L'AIDE D'UN CÂBLE DE CURAGE, CONFIRMANT QUE LA COLONNE N'ÉTAIT PAS BOUCHÉE.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 19/12/25 a 08H44 Mme S ARGENTO
FF LCOMPTER Email envoyé le 19/12/25 a 07H48 Mme ARGENTO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44	360,88
TOTAL H.T.				360,88
T.V.A. a 10,00%				36,08
TOTAL T.T.C.En EURO				396,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN